

Préfet du FINISTÈRE

COMMUNE DE GUERLESQUIN

Autorisation environnementale ICPE

Carrière de « Quignec »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 27 août 2021, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours a été prescrite sur la demande formulée par la société CARRIERES LAGADEC, siège social 38 rue du Stiff 29800 PLOUEDERN en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de « Quignec » à GUERLESQUIN au titre de la législation sur les installations classées.

Contact société CARRIERES LAGADEC : M. Matthieu SIMON

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 25 octobre 2021 à 9H au vendredi 26 novembre 2021 à 17H, le dossier de l'enquête pourra être consulté, soit en version papier soit en version numérisée dans les mairies de : GUERLESQUIN, BOTSORHEL, PLOUEGAT-MOYSAN, PLOUNERIN, (22) et PLOUGRAS (22). aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est Mme Maryvonne MARTIN, juriste. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Modalités de consultation du projet : les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès des mairies concernées des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet sur le site : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

L'étude d'impact et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE sont consultables sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr>.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Dupleix à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture du public et sur rdv.

- en mairie de GUERLESQUIN, siège de l'enquête publique. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête tenu à la disposition des usagers. Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Guerlesquin, place du Martray 29650 à l'attention de Mme Maryvonne MARTIN, commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu. Le public pourra également formuler ses observations par mails adressés au nom du commissaire enquêteur à la mairie de GUERLESQUIN (mail : guerlesquin@wanadoo.fr). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé. Les mails à l'attention du commissaire enquêteur parvenus après 17H le jour de la clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis de l'autorité environnementale en date du 22 octobre 2020 ainsi que le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale produit en décembre 2020.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de GUERLESQUIN selon les modalités suivantes :

- le lundi 25 octobre 2021 de 9H à 12H
- le jeudi 4 novembre 2021 de 14H à 17H
- le samedi 13 novembre 2021 de 9H 30 à 12H
- le vendredi 26 novembre 2021 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GUERLESQUIN pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.